



Conseil de sécurité

Distr. générale
4 avril 2012
Français
Original : anglais

Lettre datée du 2 avril 2012, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport sur les travaux du neuvième atelier annuel organisé à l'intention des membres nouvellement élus du Conseil de sécurité, qui s'est tenu les 17 et 18 novembre 2011 au Doral Arrowwood Conference Center à Rye Brook, dans l'État de New York. Le présent rapport a été établi conformément aux règles dites de « Chatham House », sous la seule responsabilité de la Mission permanente de la Finlande.

En raison de la très grande satisfaction manifestée chaque année par les participants, le Gouvernement finlandais demeure déterminé à continuer d'organiser un tel atelier tous les ans. Il espère que le présent rapport aidera chacun à mieux saisir la complexité des travaux du Conseil.

Je vous serais donc reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Finlande
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Jarmo **Viinanen**



**Annexe à la lettre datée du 2 avril 2012 adressée à la Présidente
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**« Être directement opérationnel » : neuvième atelier annuel
organisé à l'intention des membres nouvellement élus
du Conseil de sécurité**

**17 et 18 novembre 2011
Arrowwood Conference Center
Rye Brook (New York)**

Le Gouvernement finlandais, en coopération avec le professeur Edward C. Luck et la Division des affaires du Conseil de sécurité du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, a organisé les 17 et 18 novembre 2011 le neuvième atelier annuel à l'intention des membres nouvellement élus du Conseil de sécurité.

Tous les mois de novembre, cet atelier permet de familiariser les membres nouvellement élus avec les pratiques, procédures et méthodes de travail du Conseil de sécurité de façon à ce qu'ils puissent être opérationnels dès leur entrée en fonction, au mois de janvier suivant. C'est aussi l'occasion pour les autres membres du Conseil de réfléchir à leur travail dans un cadre informel.

Lors de la soirée d'ouverture de l'atelier de 2011, le Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président du Conseil de sécurité pour le mois de novembre 2011, l'Ambassadeur José Filipe Moraes Cabral, a prononcé une allocution et l'Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), M^{me} Helen Clark, a fait le discours inaugural.

Le programme de la journée du 18 novembre comportait trois tables rondes consacrées aux thèmes suivants :

- I. Le Conseil de sécurité en 2011 : bilan et perspectives;
- II. Méthodes de travail et organes subsidiaires;
- III. Enseignements tirés : réflexions des membres du Conseil de 2011.

Observations liminaires

Le Représentant permanent de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'Ambassadeur Jarmo Viinanen, a souhaité la bienvenue aux participants. Il a rappelé qu'un an plus tôt, lors de l'atelier précédent, le référendum au Soudan avait été annoncé comme la crise la plus grave à laquelle le Conseil serait confronté en 2011. La situation dans ce pays était en effet demeurée extrêmement instable, mais rares étaient ceux qui avaient prévu les événements spectaculaires du Printemps arabe qui ont tant mobilisé l'attention du Conseil de sécurité en 2011. Dans ses résolutions 1970 (2011) et 1973 (2011) sur la Libye, le Conseil avait invoqué pour la première fois le principe de la responsabilité de protéger, en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Cependant, des différends concernant la façon dont avaient été appliquées ces résolutions avaient par la suite influé sur la réaction du Conseil face aux événements en République arabe syrienne.

Ces deux situations, de même que les efforts déployés par le Conseil pour appuyer les initiatives diplomatiques du Conseil de coopération du Golfe au Yémen, avaient montré l'utilité de tenir un débat sérieux sur la place des accords régionaux dans les travaux du Conseil.

Selon l'Ambassadeur Viinanen, les questions thématiques représentaient maintenant un tiers de l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Il était donc grand temps que cet organe se penche sur les liens entre les questions thématiques et les questions concernant tel ou tel pays. L'Ambassadeur a fait l'éloge des tours d'horizon organisés tous les mois par le Département des affaires politiques du Secrétariat et il s'est félicité de l'intérêt croissant porté par le Conseil à la question de la prévention. C'était là une démarche fort sage en cette période d'austérité, mais cela montrait aussi combien il importait que les membres du Conseil aient accès aux meilleures informations et analyses possibles.

Soulignant combien le dernier atelier lui avait appris, l'Ambassadeur du Portugal a remercié l'Ambassadeur Viinanen et le Gouvernement finlandais d'avoir organisé une fois encore cet atelier. Il a souhaité la bienvenue aux nouveaux membres et remercié ceux qui parvenaient au terme de leur mandat de deux ans pour leurs nombreuses contributions à l'œuvre cruciale du Conseil de sécurité. Il a noté que la dernière fois que le Portugal avait siégé au Conseil, son représentant n'avait pu bénéficier de cet atelier ni de la pratique consistant à permettre aux futurs membres du Conseil d'assister à ses réunions et consultations en qualité d'observateurs avant le début de leur mandat. À son avis, ces deux initiatives faisaient désormais partie des meilleures pratiques du Conseil de sécurité.

Anticipant les propos de l'Administratrice du PNUD, il a invité instamment les membres du Conseil à examiner plus avant les liens entre développement et sécurité. Comme on l'avait souligné au cours du débat public tenu sous la présidence du Brésil en février 2011, la sécurité et le développement étaient des éléments complémentaires d'une paix durable.

Selon l'Ambassadeur du Portugal, la structure de l'atelier privilégiait un type d'interactivité trop rare dans les consultations du Conseil de sécurité. Il a rappelé aux participants que, dans son discours d'ouverture lors de l'atelier de l'année précédente, l'Ambassadeur du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, S. E. M. Mark Lyall Grant, avait appelé l'attention des participants sur la rigidité d'une grande partie des travaux du Conseil, sur la nécessité d'établir des priorités claires étant donné le temps consacré aux affaires courantes, et sur la nécessité de mettre davantage l'accent sur la prévention des conflits. Il convenait de se demander si le Conseil avait progressé sur ces trois questions au cours de l'année écoulée.

Afin de mettre en œuvre les réformes des méthodes de travail largement acceptées lors de l'atelier précédent, le Conseil avait tenté de donner un caractère plus informel à ses consultations. Les listes d'orateurs avaient pour l'essentiel été abandonnées et les interventions répétitives découragées. L'ampleur des changements à cet égard serait fonction tant de la personnalité des membres du Conseil que de leur volonté de s'écarter des usages bien établis. Puisqu'on n'en gardait pas trace et qu'elles étaient censées être confidentielles, il n'était pas nécessaire de mener les consultations de la même façon que les réunions formelles. Les présidents devaient encourager les membres du Conseil à s'abstenir de donner lecture de déclarations préparées à l'avance et à ne pas se sentir tenus de s'exprimer

sur tous les points. Il avait parfois été possible d'achever une séance d'information en moins d'une heure mais, surtout, d'utiliser les consultations pour ce qui est de leur raison d'être, à savoir permettre de véritables échanges sur les décisions et les positions à adopter.

L'Ambassadeur du Portugal a souligné qu'il fallait avant tout que les représentants et le secrétariat sortent de leur zone de confort. Si les cinq membres permanents insufflaient au Conseil sa dynamique, il ne fallait pas pour autant sous-estimer l'importance du sixième élément : le secrétariat permanent. Toujours présent, diligent et fiable, la richesse de sa mémoire pouvait être un atout. Cependant, sa permanence pouvait compliquer l'introduction de changements. Aussi, l'apport des membres élus, au regard neuf, était-il essentiel pour améliorer les méthodes de travail. À cet égard, le secrétariat pouvait jouer un rôle crucial en appuyant l'action des présidents et les nouvelles pratiques adoptées, par exemple en poursuivant la mise en œuvre des bonnes pratiques recensées dans la fameuse note du Président du Conseil de sécurité (S/2010/507). Il fallait faire un meilleur usage du temps et des ressources du Conseil pour améliorer son efficacité, sujet qui pouvait être traité dans le cadre du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure.

L'Ambassadeur du Portugal a aussi appelé à une transparence accrue au sein du Conseil de sécurité. Les rédacteurs de textes ont une responsabilité particulière à cet égard. Ils doivent encourager les échanges d'informations dès le début du processus et y associer tous les membres du Conseil.

Lors de l'atelier de 2010, l'Ambassadeur du Royaume-Uni avait souligné que, sur les 27 questions inscrites au calendrier de novembre 2010, 17 avaient trait à des affaires courantes, 5 étaient dictées par les événements et 5 avaient été proposées par lui-même en sa qualité de Président. Selon l'Ambassadeur du Portugal, la tendance ne s'était pas améliorée en 2011. Là encore, le calendrier comportait 27 questions, dont 17 concernaient des affaires courantes, 8 étaient dictées par les événements et 2 seulement avaient été proposées par le Portugal. À terme, le Conseil de sécurité risquait de se trouver accaparé par les affaires courantes. Les rédacteurs de textes et le secrétariat pouvaient contrecarrer cette tendance en répartissant mieux le travail sur l'année, et en échelonnant les délais de présentation des rapports et la durée des mandats. L'Ambassadeur du Portugal a noté avec satisfaction que le Groupe de travail commençait à accorder une plus grande attention aux moyens d'améliorer le programme de travail du Conseil.

S'agissant du troisième thème du dernier atelier, à savoir la nécessité de renforcer le rôle du Conseil dans la prévention des conflits, quelques progrès avaient été enregistrés, mais ils étaient insuffisants. Le tour d'horizon mensuel du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. B. Lynn Pascoe, était devenu une pratique régulière et utile. Il contribuait à appeler l'attention du Conseil sur les nouveaux sujets de préoccupation, mais il n'était pas suffisamment interactif et donnait lieu à la lecture de trop nombreuses déclarations. La collecte d'informations et l'examen, dès leur apparition, des signes annonciateurs de nouveaux problèmes étaient essentiels pour une prévention efficace. À cet égard, afin de trouver du temps à consacrer à la prévention et, partant, d'en améliorer l'efficacité, le Conseil devrait redoubler d'efforts pour rationaliser ses activités. Les nouveaux membres pouvaient apporter une contribution importante à cette entreprise.

Discours inaugural

L'Administratrice du PNUD a souligné combien il était rare pour la direction du Programme d'avoir l'occasion de faire un exposé devant le Conseil de sécurité, alors qu'il existait des équipes de pays réunissant les organismes, fonds et programmes des Nations Unies dans tous les pays et régions dont s'occupait le Conseil. En ces temps si difficiles pour nombre de donateurs traditionnels, la nécessité pour le Conseil de tenir compte des problèmes et moyens de développement dans ses travaux était devenue de plus en plus évidente. On comprenait mieux l'importance d'une gouvernance associant toutes les parties pour améliorer durablement les perspectives de paix et de sécurité, les conflits éclatant souvent lorsque les gouvernements perpétuaient les problèmes de développement en fournissant des services seulement à une partie de leur population.

« Notre objectif commun ne devrait pas se limiter à intervenir en cas de conflit », a-t-elle déclaré. L'action de l'ONU englobait la paix, les droits de l'homme et le développement, parce que ces trois éléments se renforçaient mutuellement. Les événements assez inattendus qui ont marqué le Printemps arabe au cours de l'année écoulée illustraient cet argument. En 2002, le PNUD avait publié le premier des cinq volumes du *Rapport arabe sur le développement humain*, qui mettait en relief les problèmes liés au chômage, à la pauvreté, à l'éducation, à la forte augmentation du nombre de jeunes et à l'autonomisation des femmes, qui avaient suscité un si grand mécontentement populaire. De nombreuses vies auraient pu être sauvées si on avait prêté une plus grande attention aux signes annonciateurs de ces troubles.

L'Administratrice s'associait aux orateurs qui avaient souligné le rôle précieux que l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité pouvaient jouer comme acteurs de première ligne dans la prévention des conflits, et le système des Nations Unies pouvait être un allié crucial du Conseil dans cette entreprise. Il convenait de rappeler que l'équipe de pays des Nations Unies était déjà sur place lorsque les membres du Conseil envisageaient l'envoi d'une mission de paix, et qu'elle restait après le départ de la mission. Afin d'éviter les chevauchements d'activités et les fluctuations des ressources au gré du déploiement et du repli des missions, les membres du Conseil devraient accorder une plus grande attention aux moyens se trouvant déjà sur place et à la possibilité de les renforcer selon que de besoin.

La planification et la coordination intégrées des missions pouvaient être une tâche difficile qui exigeait des efforts résolus de la part de nombreux intervenants des Nations Unies. Pour une action cohérente, chacun de ces intervenants devait bien comprendre le rôle qu'il avait à jouer dans cette entreprise, et respecter la volonté des pays de s'appropriier ces initiatives. Dans un ou deux ans, plusieurs missions de paix allaient se retirer, ce qui poserait divers problèmes de transition. Certains de ces retraits, par exemple en République démocratique du Congo, ne suivraient pas le calendrier prévu par le Conseil de sécurité. Dans certains cas, les possibilités de rechute étaient élevées. Il était donc essentiel que le système des Nations Unies soit prêt à intervenir lors du retrait des missions concernées.

La présence des Nations Unies dans les pays où il n'y avait pas de mission de paix pouvait aussi contribuer à la paix et à la sécurité internationales. Par exemple, les comités de paix locaux créés au Kenya avant la vague de violence qui a suivi les élections avaient aidé à maintenir le calme dans certaines régions. Aujourd'hui, les

conseillers pour les questions de paix et de développement facilitaient le dialogue sur le développement et l'instauration d'un climat de confiance dans de nombreux pays. Le Dispositif interinstitutions des Nations Unies pour la coordination de l'action préventive, composé de 22 organismes, aidait les États à s'acquitter de la responsabilité qui leur incombe d'assurer la paix et la sécurité internationales.

Le Conseil de sécurité pouvait mobiliser un financement en faveur des pays sortant d'un conflit, guider le déroulement des périodes de transition, y compris le transfert des moyens techniques, et soutenir les efforts diplomatiques et humanitaires du Secrétaire général. En conclusion, l'Administratrice du PNUD a sollicité la collaboration de l'ensemble du système afin de prévenir les conflits. Pour être durable, la prévention des conflits devait s'appuyer sur un développement équitable et sans exclusive qui garantisse à chacun un rôle dans l'avenir de son pays.

En réponse à plusieurs questions, l'Administratrice a souligné que l'ONU devait être sensible aux questions de souveraineté lors de l'élaboration de ses stratégies de prévention des conflits. Elle a appelé l'attention des participants sur le développement de la coopération Sud-Sud, notamment en matière d'assistance technique et de commerce. Le développement humain risquait d'être réduit à sa plus simple expression d'ici la fin du siècle si l'on ne prenait pas des mesures pour mettre un terme à la détérioration de l'environnement. L'Afrique subsaharienne serait la plus durement touchée. Notant que les organismes de développement ne recevaient pas un sou des contributions mises en recouvrement, elle a fait observer que les États fragiles obtenaient un financement plus facilement que les pays stables qui avaient beaucoup de mal à recevoir une assistance des donateurs. Lorsqu'on lui a demandé de citer un exemple où le Conseil de sécurité avait coupé l'herbe sous le pied des entités déjà présentes, elle a mentionné la préparation des élections, domaine où les changements d'activités étaient fréquents.

Table ronde I

Le Conseil de sécurité en 2011 : bilan et perspectives

Animateur

M. l'Ambassadeur Hardeep Singh Puri
Représentant permanent de l'Inde

Commentateurs

M. Alexander A. Pankin
Envoyé et Ministre
Premier Représentant permanent adjoint de la Fédération de Russie

M. l'Ambassadeur Fernando Alzate
Représentant permanent adjoint de la Colombie

M^{me} l'Ambassadrice Rosemary A. DiCarlo
Représentante permanente adjointe des États-Unis d'Amérique

Bilan général

La table ronde I a été l'occasion pour les membres du Conseil de sécurité de faire le point sur les travaux du Conseil et de se pencher sur les défis que celui-ci

aurait à relever l'année suivante. Une bonne part des participants ont estimé que 2011 avait été une année particulièrement productive, intense et active, bien que certaines questions aient suscité de profondes divisions. Quelques orateurs ont salué l'esprit de consensus qui avait permis aux membres du Conseil d'aplanir ces divergences et de trouver un accord sur la plupart des questions. L'année 2011 a même été qualifiée d'« historique » par l'un, d'« extraordinaire » par l'autre. La Côte d'Ivoire, le Soudan du Sud, l'appui à la mission de médiation entre le Cambodge et la Thaïlande dirigée par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), le renouvellement pour 10 ans du mandat du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), l'adoption du principe de « tolérance zéro » dans la lutte contre le terrorisme menée par l'Organisation, la décision de scinder le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaïda, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées et l'amélioration des règles d'application des sanctions, ainsi que l'appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) ont été mentionnés au nombre des succès relatifs. On s'est félicité que le Conseil ait adopté des méthodes de travail plus informelles, que ses membres s'accordent plus rapidement sur la teneur des déclarations du Président et des déclarations à la presse, et qu'il utilise de nouveaux formats plus souples, permettant notamment de diversifier les intervenants.

Par ailleurs, les participants n'ont pas caché combien le Conseil avait été divisé sur certaines questions, l'un soulignant que le recours au veto contre deux projets de résolution en 2011, alors que ce droit était de moins en moins exercé, pourrait entacher l'image du Conseil et jeter un doute sur sa capacité d'action. Un autre a fait remarquer qu'à l'extérieur, le sentiment général était que le Conseil semblait plus divisé encore à la fin de l'année qu'au début. En outre, certaines divergences semblaient être liées davantage à des convictions propres qu'aux situations en cause, ce qui pourrait laisser comme seule alternative d'adopter des pis-aller ou de ne pas intervenir du tout, ce que personne ne souhaitait. Un membre du Conseil a déclaré qu'il ne fallait pas dissimuler les désaccords aux nouveaux membres, car des débats politiques abstraits servaient parfois à différer l'adoption de mesures alors même que de nombreuses vies étaient en jeu. Selon lui, le vrai choix, c'est l'action ou l'inaction. D'autres ont manifesté leur désaccord, affirmant que le Conseil avait parfois été trop prompt à imposer des sanctions ou d'autres mesures coercitives alors que les solutions diplomatiques et préventives exigeaient plus de temps. Un participant a remarqué qu'il avait parfois été difficile de dégager un consensus au sein du Conseil. Il a par exemple indiqué que le degré de cohésion du Conseil concernant le Soudan avait faibli, ce qui nuisait à la mise en œuvre des mesures.

Un certain nombre d'orateurs ont insisté sur le fait qu'il fallait essayer de comprendre pourquoi le Conseil avait réussi à trouver un terrain d'entente et des solutions dans certains cas et pas dans d'autres. Comme l'ont fait observer plusieurs intervenants, pour réussir, le Conseil doit s'accorder sur une vision et un but communs. Selon deux participants, le pluralisme a permis de donner davantage de légitimité et de crédibilité à ses décisions, même s'il a été plus ardu de parvenir à un consensus. La difficulté a été de trouver des moyens de travailler de façon productive et de faire en sorte que les divergences entourant une question n'hypothèquent pas la possibilité de trouver un terrain d'entente sur d'autres. Comme l'a déclaré un orateur, les membres du Conseil doivent s'entendre autant que faire se peut, sachant que leurs intérêts ne seront pas toujours les mêmes. Selon

un autre, le Conseil est le lieu où l'on donne corps aux principes du multilatéralisme.

Comme lors des précédents ateliers intitulés « Être directement opérationnel », bon nombre de membres du Conseil ont souligné que la charge de travail ne cessait d'augmenter, tandis qu'un d'eux a abondé dans le sens de M. Luck, qui a affirmé dans son document d'information que siéger au Conseil était une tâche encore plus exigeante et intéressante qu'avant. Un intervenant a dit que la période actuelle était particulièrement captivante pour siéger au Conseil, tandis qu'un autre a précisé qu'il s'agissait d'une période dynamique dans l'évolution du Conseil, étant donné que la nature des problèmes de sécurité évoluait et que les divergences entre les membres du Conseil étaient inévitables au fur et à mesure qu'ils devaient s'ajuster à l'évolution de la situation et des besoins. Selon plusieurs commentateurs, tant le grand public que les gouvernements attendent de plus en plus du Conseil et comptent sur lui pour régler des problèmes de sécurité toujours plus nombreux et complexes. Si, comme l'a fait observer un participant, le Conseil est resté l'organe le plus efficace et le plus proactif du système des Nations Unies, ces tendances montrent combien il importe de faire le meilleur usage possible du temps disponible et d'accorder plus de soin au choix des priorités. Comme l'a fait remarquer un autre participant, comme toujours, les travaux du Conseil demeurent un chantier inachevé.

Paix, justice et protection

Les participants se sont accordés à dire que le Conseil de sécurité devrait poursuivre les objectifs de justice et de protection, quoique le débat sur les modalités ait donné lieu à de vifs échanges. Un intervenant a estimé que l'image du Conseil et de son action s'était améliorée notamment parce qu'il avait joué un rôle plus actif dans le domaine de la justice et de la protection. Un autre participant a jugé que deux des quatre réalisations essentielles du Conseil en 2011 avaient été de clamer son refus de l'impunité et de promouvoir la responsabilité de protéger. Concernant l'impunité, il a évoqué le renvoi de la situation en Libye auprès de la Cour pénale internationale, les échanges avec le Procureur de la Cour, les débats autour du dessaisissement de la Cour dans la situation au Kenya et le problème de plus en plus inquiétant des enfants dans les conflits armés et de la protection des civils. Le Conseil a adopté à l'unanimité des résolutions dans lesquelles il a demandé l'application du principe de la responsabilité de protéger au Soudan du Sud et au Yémen, après les polémiques sur la mise en œuvre de la résolution 1973 (2011). Ce nouveau principe, qui ne saurait être assimilé au renversement des régimes, porte sur d'importantes questions sur lesquelles le Conseil doit parfois se prononcer. Un troisième participant a affirmé qu'en demandant le respect du principe de la responsabilité de protéger, le Conseil avait sauvé de nombreuses vies et suscité l'espoir en Libye, tandis qu'un quatrième a estimé que le monde avait de plus en plus confiance dans le rôle du Conseil parce que celui-ci commençait à s'intéresser davantage aux populations en tant que telles. Le Conseil a enregistré quelques belles avancées en 2011 dans l'application du principe de la responsabilité de protéger et la protection des civils, questions qui sont au cœur de sa mission.

Selon un participant, les membres du Conseil de sécurité s'accordent tous pour dire qu'il importe d'essayer de protéger les populations civiles, mais ils ne sont pas d'accord sur les moyens d'y parvenir. Les divergences portent principalement sur le fait d'autoriser le recours à la force pour protéger les populations, et on ne sait toujours pas vraiment si les mesures prises à l'encontre de la Libye ont permis, en

définitive, d'épargner des vies. Selon un deuxième intervenant, si la responsabilité de protéger et la protection des civils sont essentielles, certains de leurs défenseurs semblent toutefois les assimiler à la notion critiquée d'intervention humanitaire. Un troisième orateur a quant à lui expliqué que les concepts de responsabilité de protéger et de protection des civils avaient été vivement contestés en 2011 pour avoir été associés au renversement des régimes et autres objectifs sur lesquels il n'y avait pas eu d'accord préalable. Voilà qui étaient, selon ce participant, des sujets de plus en plus préoccupants.

Plusieurs orateurs ont déclaré que le Conseil de sécurité n'avait pas à choisir entre la paix et la justice. Selon eux, sans justice, il ne peut y avoir de paix durable. Selon l'un d'eux, le Conseil doit continuer de s'efforcer de mettre fin à l'impunité, grâce à des tribunaux régionaux ou à la Cour pénale internationale. Il s'agit d'un objectif important, quand bien même certains membres du Conseil ne seraient pas parties au Statut de Rome.

Le Printemps arabe

De l'avis général, le Printemps arabe a mis le Conseil de sécurité à l'épreuve. Toutefois, les avis sont partagés concernant l'adéquation des mesures adoptées par le Conseil, les enseignements à tirer et l'idée que des mesures préventives plus efficaces auraient pu être prises. Plusieurs intervenants ont qualifié la résolution 1973 (2011) – la seconde sur la Libye – de décision historique dont les résultats pèsent toujours sur la façon dont les membres du Conseil perçoivent leurs choix et les éventuelles conséquences dans d'autres situations. Même si un participant a estimé qu'il était encore trop tôt pour évaluer les résultats de l'intervention en Libye, notamment le nombre de vies perdues ou sauvées, la plupart des orateurs avaient des idées précises sur la question.

D'un point de vue critique, un participant a affirmé que des membres du Conseil avaient opposé leur veto à une résolution sur la République arabe syrienne en octobre 2011 parce qu'ils s'inquiétaient de la façon dont avait été mis en œuvre le mandat de protection en Libye pendant l'année. Aussi pouvait-on s'inquiéter de l'interprétation qui aurait pu être donnée à certaines dispositions du projet de résolution. En fait, on s'était désintéressé des moyens pacifiques qui auraient pu être utilisés pour mettre fin au conflit en Libye, notamment la médiation de l'Union africaine. Un autre intervenant a expliqué que la résolution 1973 (2011) comportait bien trop d'éléments, notamment une zone d'exclusion aérienne, « toutes mesures nécessaires » pour protéger les populations civiles, un embargo sur les armes et un cessez-le-feu. Cette abondance de mesures fourre-tout a compliqué l'évaluation de la mise en œuvre des dispositions de la résolution et a suscité une certaine défiance. Il semble que plusieurs pays aient interprété l'embargo sur les armes sous un angle unilatéral. Dans la même veine, un troisième orateur a qualifié d'« ambigu » l'accord entre les membres du Conseil, en particulier du fait de l'expression « toutes mesures nécessaires », qui se prête à diverses interprétations. Cette imprécision a suscité la défiance et donné lieu à une mauvaise interprétation du mandat. Parfois, on avait l'impression que ceux qui étaient chargés d'exécuter le mandat de protection des civils incitaient à la violence. En outre, comme ils n'ont pas tenu le compte exact des victimes, il est impossible de savoir avec certitude si l'action de l'Organisation a permis ou non de sauver des vies.

En revanche, plusieurs autres participants ont fermement défendu les mesures prises en Libye. L'un d'entre eux a dit aux membres du Conseil qu'ils devaient être « fiers » de l'action engagée pour faire face à la crise, car la situation aurait pu rapidement dégénérer, comme par le passé en Bosnie-Herzégovine, au Darfour ou au Rwanda, et faire des centaines de milliers de victimes parmi les civils. Voilà quel aurait pu être le prix humain si le Conseil avait été divisé. Selon un deuxième orateur, l'action rapide et énergique du Conseil avait permis de sauver des centaines de milliers de vies, alors que, pour un troisième, de nombreuses vies avaient été épargnées grâce aux activités de protection des civils mises en place en application de la résolution. Selon un quatrième intervenant, il n'était pas envisageable de négocier avec le colonel Kadhafi, qui avait promis un bain de sang. La situation pressait, la Ligue des États arabes avait insisté lourdement pour que le Conseil intervienne énergiquement et le Conseil aurait eu tort de tenir un « débat symbolique » alors que tant mouraient. Un cinquième participant a jugé, que très souvent, le Conseil intervenait trop timidement ou trop tardivement pour sauver des vies, tandis qu'un sixième a déclaré que le monde en général et la Libye en particulier se portaient bien mieux grâce à l'intervention vigoureuse du Conseil.

Pour ce qui est, plus globalement, des mesures prises par le Conseil à la suite du Printemps arabe, plusieurs intervenants ont posé la question des renversements de régime et de la sélectivité. L'un d'eux a jugé que les conséquences du Printemps arabe sur les plans de la politique et de la sécurité méritaient toute l'attention du Conseil mais qu'il ne fallait pas y voir seulement une question de changement de régime. Un autre, soulignant que tous les autocrates de la région n'avaient pas été appelés à quitter le pouvoir, a affirmé que le Conseil semblait faire preuve de sélectivité dans le traitement du Printemps arabe. À quel moment certains pays ont-ils décidé que Kadhafi n'était plus un partenaire commercial acceptable et qu'il fallait qu'il s'en aille? Selon un troisième participant, en ne réagissant pas plus fermement aux événements qui se déroulaient au Bahreïn, le Conseil a donné l'image d'une certaine incohérence. Il serait fâcheux qu'on croie que le Conseil ferme les yeux sur certains événements en raison des intérêts nationaux de certains de ses membres. Selon un autre participant, l'action du Conseil n'était pas guidée par la sélectivité, mais bien par l'urgence de la situation. Le Conseil avait fait face à de véritables situations d'urgence en Libye et en République arabe syrienne et n'avait guère d'autre choix que d'intervenir au mieux de ses possibilités. Plusieurs orateurs ont souligné que toutes les situations étaient différentes et qu'on devait tenir compte de leurs particularités. Admettant que la République arabe syrienne avait été victime de la politique du deux poids, deux mesures, un intervenant a relevé que des intérêts variés étaient rattachés à la Libye, à la République arabe syrienne et au Yémen et que « nos valeurs ne coïncident pas toujours avec nos intérêts ».

Un autre orateur a prévenu que les événements survenus en République arabe syrienne menaçaient gravement la paix et la sécurité internationales, car leurs effets dépassaient largement les frontières du pays. Faisant observer que la communauté internationale n'avait jamais sérieusement envisagé de prendre des mesures plus vigoureuses, un autre participant s'est demandé si une intervention internationale aurait vraiment pu engendrer une situation pire que celle qui prévaut actuellement. Selon un troisième intervenant, la situation se détériorait dangereusement et les membres du Conseil ne devaient pas laisser ce qui s'était passé en Libye entraver l'action en République arabe syrienne. Un autre participant a jugé regrettable que,

du fait des événements en Libye, le Conseil ait réagi trop mollement et trop tardivement au mouvement historique qu'est le Printemps arabe. Il aurait dû pour le moins accompagner ces faits sans précédent, quand bien même il ne pouvait pas les orienter véritablement. Un autre orateur a estimé que la Ligue arabe avait également tardé à réagir face aux événements survenus en République arabe syrienne et a exprimé l'espoir que la Ligue serait désormais en mesure de jouer un rôle plus actif. Selon un autre encore, le peuple syrien a payé au prix fort le refus du Gouvernement d'accepter la médiation ainsi que la frilosité du Conseil. Il était du devoir des membres du Conseil qui ont opposé leur veto de proposer une autre solution, ce qu'ils n'ont toujours pas fait. Un autre intervenant a ajouté que quelles que soient les divergences d'opinion au sein du Conseil, la gravité de la situation en République arabe syrienne imposait à ses membres de rechercher une solution pour mettre fin à la violence dans le pays.

À posteriori, le Conseil a été critiqué pour n'avoir pas anticipé le Printemps arabe et ne pas être intervenu plus rapidement au Yémen et en République arabe syrienne. Il aurait pu soutenir plus rapidement et plus énergiquement l'initiative menée au Yémen par le Conseil de coopération du Golfe. Un autre orateur a abondé dans ce sens, rappelant qu'aucune autre action n'avait été engagée. Si l'Organisation avait proposé une autre voie, on aurait pu choisir la solution la mieux adaptée. Un autre encore a affirmé que si l'initiative du Conseil de coopération du Golfe était la seule proposée concernant le Yémen, des doutes subsistaient quant à son efficacité et le Conseil devrait se garder de céder la primauté à un autre organe si cela devait limiter ses possibilités d'action. Faisant remarquer que le Conseil de coopération du Golfe ne semblait pas débattre activement de la question du Yémen, un autre participant a estimé que le Conseil pourrait indiquer plus clairement s'il appuyait ou non l'initiative.

En termes de signes précurseurs, un orateur a déclaré que les membres du Conseil n'auraient pas dû être pris par surprise par le Printemps arabe et que d'ailleurs, dans certains cas, ils ne l'avaient pas été. Ils comptaient en revanche que des personnes et des groupes de la région prennent l'initiative de trouver des solutions. Un autre participant s'est demandé s'il était vraiment possible d'anticiper l'avènement du Printemps arabe, rappelant que la Tunisie, forte d'une solide croissance économique et d'un faible taux de pauvreté, avait été baptisée la « Singapour de l'Afrique ».

Prévention des conflits

Un certain nombre d'orateurs se sont dits satisfaits de constater que le Conseil est de plus en plus conscient de l'importance de la prévention des conflits. L'un d'eux a évoqué une culture de prévention de plus en plus présente et un autre a déclaré que les travaux du Conseil étaient de plus en plus orientés sur l'action préventive. Plusieurs ont souligné en particulier que les exposés prospectifs mensuels présentés par le Département des affaires politiques étaient une nouveauté utile, tandis que d'autres ont estimé qu'il fallait s'efforcer de trouver des moyens de les rendre encore plus pertinents et utiles aux membres du Conseil. Faisant suite aux remarques préliminaires de l'Administratrice du PNUD, trois participants ont déclaré que le Conseil devrait davantage tirer parti du *Rapport sur le développement humain* du PNUD et d'autres sources publiques disponibles pour mieux comprendre les facteurs susceptibles de menacer la paix et la sécurité internationales. Pour deux d'entre eux, le Conseil devrait donc approfondir ses relations de collaboration avec

les autres organismes des Nations Unies afin que chacun puisse comprendre plus en détail les situations en jeu et mettre en place des stratégies de prévention des conflits plus efficaces.

Comme l'a dit un participant, il n'y a pas de fumée sans feu : le Conseil de sécurité devrait être plus attentif aux signes avant-coureurs des crises. Un autre a affirmé que le Conseil devrait intervenir sur le terrain en amont du problème en vue de prévenir les conflits. Un troisième orateur a expliqué que les conflits internes sont presque toujours une menace pour la paix et la sécurité internationales et a insisté sur la nécessité de s'intéresser davantage à la nature de ces menaces.

Selon un intervenant, mettre l'accent sur la prévention passe par le resserrement des partenariats avec les organismes régionaux et sous-régionaux. De fait, la médiation du différend entre le Cambodge et la Thaïlande procède d'une répartition des tâches fructueuse avec l'ASEAN. Un autre orateur a souligné qu'il fallait donner le temps à la médiation et aux instruments pacifiques de règlement des différends de produire leurs effets. Il a en outre prévenu que le fait que des éléments extérieurs prônent la violence pouvait être l'étincelle qui met le feu aux poudres. De l'avis d'un autre participant, il est aisé d'affirmer que la prévention doit être plus efficace, mais plus difficile de prendre des mesures courageuses à cet effet. Il faudrait par exemple que le Conseil examine des situations dont il n'est pas encore saisi. Tout en se félicitant que le Conseil prenne de plus en plus conscience de la nécessité de la prévention, un intervenant a souligné qu'il devait renforcer le règlement des conflits, comme par exemple à Chypre et au Moyen-Orient.

Mécanismes régionaux et sous-régionaux

Plusieurs participants à la réunion ont abordé la question de la multiplication des liens que le Conseil de sécurité entretenait avec les organisations régionales et sous-régionales. De l'avis de la plupart, ces rapports étaient appelés à acquérir une importance encore plus grande. Toutefois, aucun d'entre eux ne trouvait particulièrement efficace la démarche suivie par le Conseil dans ce domaine. Un participant a estimé que les résultats obtenus en 2011 étaient décevants, compte tenu de l'intensité des activités de coopération menées. Selon un autre intervenant, le Conseil avait tendance à tenir à l'écart les mécanismes régionaux chaque fois que leur point de vue différait du sien. Comme la coopération pouvait de surcroît être entravée par les divergences de vues au sein même des entités régionales, il fallait s'efforcer de l'asseoir sur des bases plus solides, aussi bien sur les plans structurel qu'opérationnel. Un autre participant a estimé lui aussi que la démarche du Conseil, qui consistait à choisir de collaborer ou non avec les groupements régionaux selon ce qui lui convenait le mieux, manquait de cohérence. Si, dans l'ensemble, la coopération avec les mécanismes régionaux avait abouti à des résultats satisfaisants en 2011, celle avec les organisations régionales africaines avait parfois été moins fructueuse, par exemple lorsque le Conseil n'avait pas tenu compte de l'initiative de l'Union africaine concernant la Libye. Dans le cas de la Côte d'Ivoire, cependant, le Conseil s'était heurté aux divergences de vues de l'Union africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, ce qui était également l'avis d'un deuxième orateur. Pour faire face aux conflits en Afrique, le Conseil devait collaborer plus étroitement avec les institutions africaines, puisque c'étaient elles qui connaissaient le mieux la région.

Malgré ces difficultés, plusieurs intervenants ont souligné qu'il importait de trouver des moyens concrets d'appuyer les organisations et initiatives régionales. Selon un participant, le Conseil de sécurité avait aidé les groupements régionaux au moyen d'actions ponctuelles, mais il lui fallait encore forger avec eux des partenariats stratégiques. Ainsi, l'Organisation des Nations Unies pourrait leur prêter un plus grand appui logistique et contribuer davantage au renforcement de la Force africaine en attente. Tout en convenant de l'utilité de l'aide apportée aux organisations régionales en général, un orateur a jugé que, dans le cas du Yémen, l'appui aux initiatives régionales n'avait pas donné beaucoup de résultats. Un autre a indiqué que Conseil pourrait également aider les organisations régionales en se tenant prêt à intervenir quand celles-ci le demandaient, comme cela avait été le cas pour la Libye et la République arabe syrienne. Les résultats de la coopération entre le Conseil et les entités régionales étaient fonction aussi bien de la définition des mandats que de leur exécution sur le terrain.

De l'avis d'un participant, il fallait envisager ces rapports dans une perspective historique. La question de la paix et de la sécurité internationales était en pleine évolution, tout comme les méthodes de travail du Conseil. Les autres organisations, notamment les organisations régionales, devaient redéfinir leurs rôles et leurs relations en conséquence. Le Conseil avait bien tenu compte des points de vue des entités régionales sur la Libye et le Yémen. Souscrivant à l'opinion selon laquelle le Conseil devait prendre en compte les vues de ceux que ses interventions concernaient le plus directement, un autre participant a appelé l'attention sur l'importance que revêtaient sur le plan politique la participation des organisations régionales et la réalisation d'un consensus entre les cinq membres permanents. Ces deux participants avaient pu constater directement les répercussions que pouvait avoir l'absence d'accord entre ces acteurs clefs.

Plusieurs intervenants ont soulevé des questions méritant d'être examinées plus avant lors des prochains ateliers. L'un d'entre eux a demandé de quelle manière le Conseil pouvait s'assurer de la bonne exécution des mandats confiés à d'autres organisations. Comment fallait-il procéder lorsqu'il y avait un chevauchement entre le mandat du Conseil et ceux d'entités régionales ou sous-régionales? Comment définir la légitimité? L'orateur a insisté sur la nécessité de poursuivre la réflexion, lors de l'atelier de 2012, sur les moyens de collaborer plus efficacement avec ces entités dans le domaine de la prévention des conflits, où leur concours était souvent indispensable. Un autre participant a demandé si le Conseil était tenu d'attendre pour intervenir que se prononcent les entités régionales, à quel moment il pouvait prendre les choses en main et, enfin, s'il existait des limites à l'action qu'il pouvait entreprendre sans tenir compte des vues des organisations régionales. D'après un autre participant encore, le Conseil ne pouvait pas confier à une autre entité, régionale ou autre, la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales, même s'il le souhaitait. Il a également été souligné que les responsabilités du Conseil étaient définies dans des instruments internationaux et que les organisations régionales ne pouvaient remplir à sa place le rôle unique qui était le sien dans les affaires mondiales. En outre, ces organisations n'avaient pas les mêmes capacités que le Conseil et n'étaient pas forcément dotées des moyens nécessaires pour faire face à certains problèmes. Parfois, elles poursuivaient des objectifs opposés, comme l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest dans le cas de la Côte d'Ivoire. L'attention accordée par les fondateurs de l'ONU aux organisations régionales, quasi inexistantes en

1945, témoignait néanmoins d'une clairvoyance remarquable. Représentant le problème le plus complexe que le Conseil aurait à régler dans les années à venir, la question de l'amélioration des relations de travail avec les mécanismes régionaux mériterait de faire l'objet de tout un séminaire en 2012.

Débats thématiques

Les avis étaient partagés quant à l'utilité des débats thématiques au Conseil de sécurité. Un intervenant a jugé qu'il était utile de tenir des débats sur des questions importantes telles que les femmes et la paix et la sécurité ou les incidences des changements climatiques, ajoutant cependant qu'on ne savait pas toujours très bien qui devait prendre des mesures pour donner suite à ces échanges. Un autre intervenant estimait lui aussi que les exposés sur des questions transversales et thématiques pouvaient être utiles, mais que le problème était de savoir que faire pour y donner suite, étant donné qu'il n'était pas toujours facile de comprendre quel type de mesures le Conseil pouvait prendre pour s'attaquer à des problèmes tels que le VIH/sida. Le débat sur le développement et la sécurité avait été fort utile, mais ne devait pas pour autant constituer un précédent.

Un participant a conseillé aux membres du Conseil de sécurité de veiller à ne pas empiéter sur le mandat de l'Assemblée générale. Souscrivant à ce point de vue, un autre participant a fait observer que, même s'il n'était généralement pas favorable à la tenue de débats thématiques, ceux-ci avaient le mérite de galvaniser et de motiver d'autres composantes du système des Nations Unies. Se félicitant de la tenue du débat sur les femmes et la paix et la sécurité, un troisième intervenant a souligné qu'il importait de faire mieux connaître aux membres du Conseil de sécurité l'impact que l'examen de questions dans le cadre des débats thématiques pouvait avoir sur la paix et la sécurité. Un quatrième participant a ajouté que le Conseil ne devait pas négliger certains problèmes épineux, tels que les changements climatiques, qui avaient des répercussions sur la sécurité. Un cinquième intervenant a fait observer que, même s'il pouvait être difficile d'aboutir à un consensus sur une déclaration du Président consacrée à des questions comme les changements climatiques, les pandémies ou la sécurité alimentaire, le Conseil devait être prêt à engager un débat sain sur les problèmes nouveaux et naissants qui caractérisaient un monde en mutation rapide. À cet égard, un autre participant a demandé pourquoi les membres du Conseil, qui se plaignaient pourtant du fait que le programme de travail ne cessait de s'allonger, continuaient d'aborder de nouvelles questions qui relevaient du mandat d'autres organes.

Défis à relever en 2012

Évoquant les différents problèmes auxquels il faudrait faire face en 2012, un participant a mentionné la prolifération des armes de destruction massive, particulièrement en République islamique d'Iran et en République populaire démocratique de Corée. Un deuxième participant a cité la Palestine, l'évolution du printemps arabe et le Soudan, où les progrès accomplis avaient été modestes. La question de la Palestine a également été abordée par un autre intervenant, qui a rappelé que, là aussi, le nombre de morts s'élevait à plusieurs milliers. Deux participants étaient d'avis que les questions liées à la protection des civils et à l'obligation de protéger continueraient de retenir en priorité l'attention du Conseil en 2012, l'un d'entre eux ajoutant qu'il convenait d'examiner ces questions

ardemment débattues dans la perspective du développement d'une culture des droits de l'homme.

Plusieurs participants ont déclaré que la rationalisation des mandats et des opérations de maintien de la paix continuerait de représenter des défis pour le Conseil de sécurité. Un intervenant a mentionné le coût de plus en plus important des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales. L'inaction aurait certes un prix bien plus élevé encore, mais il n'en restait pas moins que ces missions étaient à l'origine d'une très grande part des dépenses du système des Nations Unies, le Conseil se prononçant sur environ deux tiers du montant total de ces dépenses. Un deuxième participant a évoqué le nombre croissant de mandats dans le domaine de la paix et de la sécurité, qui devraient être révisés ou réduits en fonction des informations fournies par les intervenants sur le terrain, des évaluations de l'efficacité des opérations et de l'évolution de la situation. Convenant de la nécessité de rationaliser les mandats, un autre intervenant a affirmé que le Conseil devrait veiller à ce que les mandats correspondent mieux aux ressources disponibles. Selon un quatrième participant, le montant des dépenses actuellement consacrées aux missions de paix n'était pas viable. Il était nécessaire de rationaliser les activités et d'établir des priorités, tout en déléguant un plus grand nombre de fonctions aux organisations régionales et en se concentrant davantage sur la prévention des conflits. Reprenant à son compte une observation faite par l'Administration du PNUD, un autre participant a affirmé qu'il fallait redoubler d'efforts pour éviter le double emploi des capacités des nouvelles missions et de celles dont disposaient déjà les organismes des Nations Unies présents sur le terrain.

Un participant a fait observer que la principale difficulté n'était pas de rationaliser les mandats existants, mais de faire face aux situations pour lesquelles il n'existait aucun mandat et qui représentaient une menace dont ni le Secrétariat ni le Conseil n'étaient conscients. Il serait utile à cet égard de procéder plus rapidement à des échanges d'informations plus complets entre le Conseil et le Secrétariat, et entre les membres permanents et les membres élus du Conseil. D'après un autre intervenant, le Conseil se laissait trop souvent guider par les événements et devait être mieux à même de prévoir les problèmes à venir. Un troisième participant a recommandé que le Conseil fasse attention aux périodes électorales, qui étaient souvent marquées par des troubles.

Plusieurs intervenants estimaient qu'en 2012, les problèmes les plus difficiles appartiendraient à la sphère politique. D'après l'un d'entre eux, il ne serait pas toujours facile de faire l'unanimité ou de réaliser un consensus car il fallait à cette fin concilier des principes et des intérêts souvent divergents. D'après un autre intervenant, le Conseil devait épuiser tous les moyens pacifiques dont il disposait avant de prendre des mesures plus vigoureuses et n'envisager le recours à la force qu'avec une extrême prudence. Selon un troisième participant, le Conseil devait continuer de s'adapter à l'évolution des conflits, étant donné que les guerres entre États se faisaient de plus en plus rares alors que les conflits internes et transnationaux étaient plus fréquents. Le Conseil devrait revoir aussi bien ses principes que ses politiques pour s'adapter à ses nouveaux rôles. Un autre orateur a conclu que, rétrospectivement, les difficultés temporaires accompagnant cette évolution apparaîtraient sans doute comme les conséquences de choix nécessaires pour l'avenir du Conseil.

Table ronde II

Méthodes de travail et organes subsidiaires

Animateur

S. E. M. Peter Wittig, Ambassadeur
Représentant permanent de l'Allemagne

Commentateurs

S. E. M. Mark Lyall Grant, Ambassadeur
Représentant permanent du Royaume-Uni

S. E. M. **Wang** Min, Ambassadeur
Représentant permanent adjoint de la Chine

M. Mashabane
Représentant permanent adjoint de l'Afrique du Sud

Consultations du Conseil de sécurité

Revenant sur un point important des précédents ateliers, plusieurs orateurs ont demandé que les consultations du Conseil de sécurité soient plus informelles et plus vivantes. L'un d'entre eux a avoué qu'il n'était pas toujours très attentif, parce qu'il n'y avait pas beaucoup d'échanges pendant les débats. Plusieurs intervenants ont rappelé que l'atelier de 2010 avait permis de définir un certain nombre de mesures concrètes pour améliorer les consultations et que, depuis, l'on avait pu constater une réelle amélioration. On a ainsi renoncé, dans la plupart des cas, à tenir une liste des orateurs, ce qui a permis de rendre les débats plus interactifs. Le recours aux visioconférences et aux tours d'horizon mensuels semblait aussi avoir rendu les échanges plus vivants. Les membres du Conseil commençaient à faire preuve de plus de retenue : ils ne se sentaient pas obligés d'intervenir sur tous les points abordés.

Malgré ces mesures encourageantes, plusieurs intervenants ont souligné que le déroulement des consultations devait encore être amélioré. L'un d'entre eux a déclaré que les méthodes de travail étaient les outils du Conseil de sécurité, et qu'il était essentiel de continuer à les affiner. Un autre a estimé que certains présidents se souciaient davantage que d'autres de rendre les consultations plus informelles et plus vivantes. Il était tentant de répéter les propos d'un orateur pour montrer qu'on était d'accord ou que l'on lui apportait son soutien, mais les consultations finissaient alors par ressembler aux débats publics et, au bout du compte, l'on avait perdu l'occasion de tenir des débats stratégiques. Un autre participant a proposé que l'on évalue les présidences en fonction de leurs contributions respectives à l'amélioration des méthodes de travail. Un quatrième intervenant a abondé dans ce sens en disant qu'il appartenait au Président de rendre les consultations moins formalistes et plus interactives.

« Nous savons comment rendre les consultations plus vivantes, mais nous n'en faisons rien », a déploré un autre participant. « Le problème, ce n'est pas seulement la liste des orateurs : ce qui doit changer, c'est notre état d'esprit et notre philosophie », a déclaré un autre intervenant. Il ne faudrait plus craindre que la décision de ne pas s'exprimer sur telle ou telle question soit consignée dans un rapport. Les représentants semblaient souvent oublier à quoi servent les

consultations; lorsque l'orateur cessait de lire ses notes et regardait les autres membres du Conseil, la dynamique était différente. Pour que les consultations soient interactives, a déclaré un autre intervenant, il faudrait que les ambassadeurs s'efforcent d'être plus souvent présents, au lieu de se faire représenter par un deuxième ou un troisième secrétaire.

L'une des façons d'améliorer la qualité des consultations, a-t-on estimé, serait que, de temps en temps, les ambassadeurs en soient les seuls participants. Plusieurs membres ont adhéré à cette idée. Un orateur a recommandé que l'on prévienne plus souvent des interruptions, ce qui permettrait de demander des éclaircissements ou de poser des questions. Lors des consultations, il était inutile d'exhorter les parties à faire ceci ou cela, ou d'assurer les autres membres du Conseil de son attachement à la cause de la paix. Un autre orateur a proposé qu'à titre expérimental, pendant six semaines, les membres du Conseil tiennent des consultations sans avoir rédigé de notes à l'avance. Un troisième a souligné que les débats ayant tendance à se réduire à l'énoncé de positions arrêtées, il serait judicieux de distribuer à l'avance les grandes lignes des déclarations. Un autre intervenant a proposé de commencer par se débarrasser d'une partie du « cérémonial » et du jargon. Un cinquième intervenant a proposé l'organisation, par exemple à New York, de demi-journées de réflexion pour favoriser une analyse plus informelle et plus vivante des questions thématiques.

Efficacité et rentabilité

Comme à la réunion précédente, plusieurs participants ont évoqué la lourde charge de travail du Conseil de sécurité. L'un d'entre eux a ironiquement comparé l'ordre du jour à un arbre de Noël surchargé de questions relatives à des situations précises et de questions thématiques. En raison de cette surcharge de travail, on avait renoncé à la pratique consistant à ne pas prévoir de réunions le vendredi. Et, surtout, au fil du temps, la prolifération des points à l'ordre du jour pourrait nuire à la crédibilité du Conseil de sécurité. Vu l'étendue des sujets examinés, il était essentiel que le secrétariat, notamment, fournisse aux membres du Conseil une quantité importante d'informations de qualité, ce qui nécessiterait un travail énorme et un niveau de qualification élevé.

Deux manières de réaliser des économies de temps et d'argent ont été mentionnées : mieux échelonner les travaux du Conseil sur l'ensemble de l'année et chercher à réduire les coûts en réorganisant la charge de travail hebdomadaire des services du secrétariat. En ce qui concerne la première solution, un participant a appelé à la rationalisation et à l'harmonisation des mandats du Conseil, devenus pléthoriques. Un autre a invité à revoir de près la fréquence et les dates de soumission des rapports, pour éviter que ces rapports ne coïncident avec le renouvellement des mandats et prévenir l'engorgement qui en résulte à certaines périodes de l'année. Plusieurs participants ont souscrit à cette proposition. En ce qui concerne la deuxième solution proposée, un intervenant a demandé instamment qu'une plus grande attention soit portée à l'organisation du travail hebdomadaire, de façon à moins faire appel, pendant les week-ends, au personnel et aux services d'appui, notamment aux services de traduction, de conférence et de publication. L'orateur a fait valoir que ces mesures apparemment modestes pouvaient permettre d'importantes économies, et plusieurs participants ont abondé dans ce sens. On a proposé que le Conseil examine avec le Département des opérations de maintien de la paix les moyens de mieux échelonner les mandats tout au long de l'année et envisage, dans certains cas, de réduire la fréquence des examens des rapports.

Organes subsidiaires

Les débats concernant les organes subsidiaires ont principalement porté sur le choix des présidents et sur le statut et le rôle des experts. Comme lors des dernières rencontres, un certain nombre de participants ont vivement protesté contre le mode de sélection des présidents des organes subsidiaires, dont ils dénoncent le caractère arbitraire et le manque de transparence. Ils voulaient savoir pourquoi les membres non permanents ne sont pas consultés sur le choix des présidents des différents organes. Selon un intervenant, ce mode de sélection donnait un bien mauvais départ aux relations entre les membres permanents et non permanents. Compte tenu des responsabilités importantes et de l'investissement en temps que représentent les présidences des comités des sanctions, ils se demandaient aussi pourquoi ces comités sont toujours présidés par des membres non permanents. Un orateur a fait observer que les procédures d'inscription sur les listes et de radiation s'étaient améliorées et que la charge de travail était mieux répartie entre les comités, mais non entre les membres du Conseil.

Le débat sur les experts et les groupes d'experts a été l'occasion d'un échange de vues animé. Plusieurs participants ont souligné à quel point il importait de protéger l'indépendance professionnelle des experts. D'autres ont insisté sur la nécessité de superviser leur travail et de les choisir en s'efforçant de représenter équitablement les différentes régions. Un intervenant a déclaré qu'il était difficile de savoir si les organes subsidiaires fonctionnaient bien globalement, mais que l'indépendance des experts était une condition préalable à leur bon fonctionnement. Selon un autre intervenant, même les membres du Conseil dont les délégations disposaient de solides équipes chargées des sanctions devaient faire appel à des groupes d'experts. Les rapports de ces derniers contenaient toujours des informations et des analyses extrêmement utiles, qui devraient être communiquées à tous les États Membres au lieu d'être dissimulées ou mises de côté. Notant que les groupes d'experts avaient généralement une meilleure idée de la situation sur le terrain que les fonctionnaires et les diplomates du Siège, un intervenant a demandé instamment que leurs rapports soient systématiquement communiqués à l'ensemble des membres du Conseil. Il a également demandé que l'on s'efforce de fonder la décision de les rengager sur le mérite, et non sur des considérations politiques.

Un autre participant a convenu qu'il fallait certes respecter l'indépendance des experts, mais que ceux-ci se devaient avant tout de faire eux-mêmes preuve d'indépendance et d'objectivité, ce qui n'était pas toujours le cas. Un autre intervenant a ajouté qu'ils devaient faire preuve d'un très grand professionnalisme en apportant des preuves solides, et ne pas se contenter de se faire l'écho d'allégations et de rumeurs. Il importait également de maintenir une large représentation régionale. Le travail des groupes d'experts pouvait être très coûteux, a signalé un troisième intervenant. Même si les experts étaient indépendants et faisaient rapport aux comités, leur travail n'était pas transparent. L'ONU ne publiait pas tous leurs rapports, même si certains avaient été divulgués par les experts eux-mêmes. Un participant, sans vouloir prendre parti, a fait observer que les conditions de travail des experts n'étaient pas particulièrement attrayantes à l'ONU et que peu d'États Membres avaient répondu au questionnaire concernant la désignation de candidats à ces postes.

Les rédacteurs et les relations entre membres permanents et membres non permanents

Contrairement à certains ateliers précédents, il a été peu question des tensions entre membres permanents et membres non permanents. Un intervenant a engagé les nouveaux membres du Conseil à ne pas hésiter à contacter les membres permanents, qui étaient les principaux détenteurs de la mémoire institutionnelle, s'ils avaient des questions à poser ou ne savaient pas exactement comment procéder. Un autre a souligné qu'un autre moyen de faire appel à la mémoire institutionnelle était de consulter le secrétariat et les rapports du Conseil de sécurité. Un orateur a salué le caractère provisoire du Règlement intérieur du Conseil, mais un autre a estimé que ce fait était parfois invoqué de façon abusive.

Un intervenant a fait observer que les membres permanents ne devraient pas être les seuls à rédiger les textes du Conseil. Pour certaines situations, il pourrait par exemple y avoir deux rédacteurs : un originaire de la région concernée et un choisi parmi les membres permanents. Les présidents pourraient également participer plus activement à la rédaction et ne pas laisser tout le travail aux rédacteurs. Un deuxième intervenant a ajouté que les membres non permanents pouvaient parfois sembler manquer de créativité parce qu'ils n'étaient pas autorisés à prendre part à cette tâche. Souvent, les cinq membres permanents élaboraient un texte, puis faisaient valoir aux autres membres qu'il ne leur était pas possible de demander des modifications à ce texte, car ils craignaient de compromettre l'accord auquel ils étaient parvenus. Selon un troisième participant, on devrait considérer le recours à un autre rédacteur ayant un intérêt particulier pour la question à l'étude comme un moyen d'intégrer les membres non permanents.

Missions et prévention des conflits

Un intervenant a estimé que, pour mener davantage d'opérations de prévention des conflits, le Conseil de sécurité devrait préparer et mener ses missions de manière plus stratégique. Le Président pourrait se rendre dans une région connaissant des difficultés pour y transmettre un message au nom de l'ensemble des membres du Conseil. Des « minimissions » de trois à cinq membres pourraient également être organisées. Les tours d'horizon mensuels pourraient contribuer à stimuler la réflexion sur les endroits où les missions seraient les plus utiles. Un deuxième orateur a convenu de l'utilité des tours d'horizon mensuels, tandis qu'un troisième continuait de nourrir des doutes à ce sujet, à moins que ces séances d'information portent sur des questions absentes de l'ordre du jour du Conseil et que les membres soient disposés à écouter, au lieu de se contenter de se prononcer sur les différents points. Plusieurs intervenants pensaient eux aussi que des missions plus petites et plus souples pourraient être utiles. Dans certaines situations, un trio composé du Président, d'un rédacteur choisi parmi les membres permanents et d'un membre du Conseil originaire de la région concernée, pourrait former une bonne équipe. Deux autres participants ont estimé qu'il fallait envoyer davantage de missions dans les points chauds afin d'y transmettre des messages, d'y recueillir des données factuelles, et d'avoir des échanges avec les parties, mais ces missions devraient être de taille restreinte en raison de leur coût. Selon un autre intervenant, les missions pourraient contribuer à la prévention et montrer que le Conseil y accorde de plus en plus d'importance. Cependant, le mandat de la mission en Afghanistan n'avait pas fait l'objet d'un accord préalable, comme le veut la procédure.

Relations avec les autres organes et avec les États Membres

Comme l'a déclaré l'un des participants, les États Membres ne siégeant pas au Conseil de sécurité souhaitaient naturellement une plus grande transparence. En revanche, ceux qui en faisaient partie se rendaient compte qu'il fallait trouver un équilibre entre le besoin de confidentialité dans certains cas, et de transparence dans d'autres. Ainsi, il ne servait à rien que des personnes assises au deuxième rang lors des consultations utilisent Twitter pour divulguer à la presse ou à d'autres parties des informations sur le déroulement des débats, avant même que les membres aient quitté la salle. Pour un deuxième intervenant, cet exemple montrait que le Conseil devrait adapter ses méthodes de façon à tenir compte des nouveaux moyens de communication. Selon un troisième, le Conseil devrait se faire à l'idée que les consultations avaient de fortes chances de faire l'objet de commentaires quasi instantanés dans la presse. Un autre participant a déclaré qu'à l'ONU, les fuites étaient inévitables, et que le Conseil devait se faire une raison. Était-il déjà arrivé, a demandé un cinquième orateur, qu'une violation de la confidentialité de l'information nuise réellement à la prise de décisions au sein du Conseil?

Les mesures nécessaires pour améliorer le dialogue du Conseil de sécurité avec les non-membres et avec d'autres groupes ont fait l'objet d'un long débat. Deux participants ont indiqué que le Conseil dans son ensemble devrait s'efforcer de rencontrer des délégations d'organisations régionales et sous-régionales, comme l'Union africaine. Un autre a souligné que la plupart des États Membres n'établissaient pas les rapports prescrits sur la mise en œuvre des résolutions du Conseil, ce qui obligeait à assurer un suivi plus étroit. Consulter davantage les autres États Membres de l'ONU permettrait peut-être d'éviter ultérieurement des difficultés dans la mise en œuvre des résolutions, et d'avoir des ambitions plus réalistes.

Un participant a fait observer que le Conseil de sécurité était en train d'améliorer sa communication avec les États qui n'en faisaient pas partie : le nombre de séances publiques avait augmenté, et le Président tenait tous les mois une réunion d'information à l'intention des non-membres. Un autre intervenant a proposé plusieurs améliorations de la présentation du rapport annuel du Conseil à l'Assemblée générale compte tenu des observations formulées au sujet du rapport pour 2010-2011. De nombreuses délégations s'étant plaintes du fait qu'elles n'avaient pas le temps d'étudier le rapport avant son examen, il a été proposé de modifier le calendrier : le document serait par exemple soumis au début d'octobre et les débats auraient lieu à la fin du mois de novembre. L'introduction du dernier rapport a été généralement bien accueillie, notamment l'analyse détaillée de la réforme des méthodes de travail qui y était présentée, mais il a été reproché à certaines sections d'être trop peu analytiques et insuffisamment fouillées. On a demandé dans quelle mesure les initiatives décrites dans la note du Président du Conseil de sécurité (S/2010/507) avaient été mises en œuvre. Bien que les États Membres disent apprécier les réunions d'information mensuelles du Président, leur taux de participation à ce rendez-vous était généralement décevant. L'orateur a invité instamment chaque président à faire une évaluation mensuelle, qui fournirait un précieux compte rendu des travaux du Conseil au fil des ans tout en les faisant mieux connaître. En outre, le Président pour le mois de septembre pourrait choisir un ou deux thèmes du rapport précédent, qu'il mettrait en relief dans la présentation du nouveau rapport à l'Assemblée.

Table ronde III

Enseignements tirés : réflexions des membres du Conseil de 2011

Animateur

S. E. M. Gérard Araud, Ambassadeur
Représentant permanent de la France

Commentateurs

S. E. M. Ivan Barbalić, Ambassadeur
Représentant permanent de la Bosnie-Herzégovine

S. E. M. Nelson Messone, Ambassadeur
Représentant permanent du Gabon

S. E. M. Nawaf Salam, Ambassadeur
Représentant permanent du Liban

S. E. M. Raff Bukun-Olu Wole Onemola, Ambassadeur
Représentant permanent adjoint du Nigéria

M. Leonardo Luis Gorgulho Nogueira Fernandes
Ministre plénipotentiaire et conseiller politique du Brésil

La clef d'un mandat réussi

Les nouveaux membres ont été invités à définir clairement, dès le début, ce qu'ils entendaient accomplir au sein du Conseil de sécurité et à s'en tenir à l'objectif ainsi défini, ce qui aiderait à imprimer une orientation claire à leur mandat, du début jusqu'à la fin. Un participant a noté que les nouveaux membres se voyaient rapidement associés à telle ou telle question et que l'on attendait d'eux qu'ils aient un certain poids en la matière. Il serait peut-être bon d'évaluer leur présidence à l'aune de ce critère. Un membre sortant a affirmé que chaque membre du Conseil avait son importance, tandis qu'un autre a estimé que chaque membre, indépendamment de la taille du pays qu'il représentait, apportait une contribution unique et précieuse aux travaux du Conseil. Ce fait se vérifiait particulièrement en termes de compétences régionales, mais il se vérifiait aussi, fréquemment, pour certaines questions thématiques. Plusieurs intervenants ont cité des domaines où, selon eux, ils avaient fait œuvre utile.

Les membres non permanents apportaient une contribution, non seulement en ce qu'ils introduisaient une ou plusieurs spécialités dans le programme de travail plus général du Conseil de sécurité, mais également en ce qu'ils étaient les mieux placés pour assumer certains rôles politiques. Selon un intervenant, le Conseil avait souvent besoin de générateurs de consensus, fonction qui pouvait parfois être assurée par les membres élus, en particulier lorsqu'il existait des clivages entre les cinq membres permanents. Si l'on y mettait du sien, les rigidités observées au début de négociations pouvaient être considérablement assouplies. De l'avis d'un autre orateur, c'est sur le plan diplomatique que le Conseil était le plus efficace, c'est-à-dire lorsqu'il associait toutes les parties en évitant d'en diaboliser une en particulier. Les membres non permanents qui n'avaient pas d'intérêts nationaux marqués à défendre étaient probablement mieux à même que certains membres permanents

d'adopter une approche plus équilibrée et, partant, de tenir compte des griefs de toutes les parties.

« La diplomatie est un jeu à deux niveaux », a souligné un participant, qui trouvait difficile de mener de front des négociations dans les capitales et dans la salle du Conseil. Pour réussir, il fallait être versé à la fois dans la diplomatie nationale et dans la diplomatie internationale. Un autre participant a reconnu qu'un dialogue continu avec les autorités nationales exigeait beaucoup d'efforts mais pouvait se révéler capital pour la réussite d'un mandat. Il était également utile, à l'occasion, de pouvoir s'entretenir avec les plus hauts dirigeants nationaux.

Deux orateurs ont souligné combien il importait de se familiariser avec les procédures du Conseil et apprendre à s'en servir pour défendre ses positions. Il était indispensable de connaître les règles du jeu, même si elles étaient peu nombreuses et susceptibles de modification. Les méthodes de travail étaient essentielles à la productivité du Conseil. Certains participants ont indiqué que leur délégation avait bénéficié de la présence dans ses rangs d'une ou deux personnes expérimentées qui avaient déjà siégé au Conseil, tandis que d'autres ont dit qu'ils cherchaient ailleurs les conseils spécialisés dont ils avaient besoin et qu'ils les obtenaient relativement facilement.

Enseignements tirés

Un membre sortant a signalé que, vu le rythme rapide des réunions et la lourde charge de travail du Conseil de sécurité, il fallait apprendre vite et qu'il n'y avait donc pas d'autre solution que d'apprendre « sur le tas ». Heureusement, il existait de nombreuses sources aisément accessibles auxquelles on pouvait s'adresser, notamment les autres pays et le Secrétariat. Une délégation avait aisément comblé ses lacunes grâce à la coopération qui lui avait été offerte par d'autres membres du Conseil. Tout en reconnaissant que la coopération des autres délégations était d'un grand secours, un autre intervenant a mis en lumière les difficultés que rencontraient les petits pays siégeant au Conseil. Tout d'abord, les campagnes menées pour devenir membre du Conseil étaient de plus en plus coûteuses et compétitives – à tel point qu'elles risquaient bientôt de ne plus être à la portée des petits pays, qui finiraient par être de moins en moins représentés au Conseil. Une fois membres, ces pays devaient adopter des positions sur des questions dans lesquelles leurs autorités n'étaient guère, voire pas du tout, versées, risquant ainsi de mettre en difficulté non seulement leurs services diplomatiques, mais également tout leur système politique. Il s'agissait donc là d'un grave problème. Un autre intervenant a dit avoir connu une expérience analogue. Tous deux ont toutefois estimé que le jeu en valait la chandelle.

Être membre du Conseil de sécurité avait permis à une délégation d'apprendre comment les questions liées à la paix et à la sécurité étaient traitées par le système des Nations Unies. Cette délégation était arrivée au Conseil mue par un vif intérêt pour le maintien et la consolidation de la paix, et en repartait mieux consciente des subtilités de la diplomatie préventive et de la médiation. Elle avait également constaté à quel point les questions de procédure étaient importantes pour la conduite de la présidence, pour le travail de fond du Conseil et même pour les relations du Conseil avec l'Union africaine. Elle avait en outre appris combien les consultations bilatérales étaient essentielles pour la réalisation d'un consensus. Il était arrivé que des consultations débouchent sur un consensus qui avait paru impossible au départ en raison d'intérêts nationaux divergents.

Un participant a relevé que la capacité du Conseil de sécurité de faire efficacement face aux crises en rapide évolution était fonction du niveau de cohésion politique en son sein. C'était aux cinq membres permanents qu'il incomrait au premier chef d'assurer une telle cohésion, mais les membres non permanents pouvaient y contribuer eux aussi, notamment lorsqu'ils en assuraient la présidence. Un autre intervenant a fait observer que le Conseil était divisé à propos de certaines questions importantes et qu'il ne fallait pas se voiler la face. Cela étant, toutes les suggestions permettant d'aller de l'avant étaient les bienvenues, surtout lorsqu'il fallait, comme actuellement, trouver de nouvelles approches pour aborder certaines questions : les membres du Conseil ne doivent pas oublier qu'ils représentent une communauté de nations vivante.

Relations intérieures et extérieures

Le débat a porté sur trois types de relations, à savoir : a) les relations entre les membres permanents et les membres non permanents du Conseil; b) les relations entre les membres du Conseil et les autres Membres de l'ONU; et c) les relations entre le Conseil et les mécanismes régionaux et sous-régionaux. Au sein du Conseil, des tensions subsistaient entre membres permanents et membres non permanents, mais l'on s'était efforcé de les atténuer. Il restait toutefois encore à faire dans ce domaine. On a estimé qu'il pourrait exister une collaboration plus étroite entre les auteurs de textes et les membres non permanents intéressés, ces derniers devant toutefois en prendre l'initiative. Un membre sortant s'est dit « très heureux » de l'esprit de coopération qui animait les membres du Conseil. Les très nombreux échanges pouvaient constituer un formidable atout pour les nouveaux membres. Néanmoins, un intervenant a indiqué que, parfois, les cinq membres permanents semblaient avoir leurs propres « règles du jeu », et un autre a estimé que la nature des conflits avait radicalement changé au cours des 65 dernières années tandis que la composition du Conseil demeurait la même.

Pour deux intervenants, il était essentiel de communiquer avec l'ensemble des Membres de l'ONU. L'un d'entre eux souhaitait que soit effectué un travail constant de communication qui permette aux non-membres de faire entendre leur voix. Les membres du Conseil se devaient de tenir leurs groupes régionaux régulièrement informés et le Président devait faire de même pour tous les membres. Si on voulait qu'il aboutisse, ce travail devait être placé sous la houlette des membres non permanents. L'autre intervenant a estimé que les nouveaux débats interactifs informels, conçus comme une interface entre le Conseil et les non-membres et comme un instrument garant de transparence, offraient un moyen de faciliter réellement le dialogue avec les non-membres. Un autre membre sortant a fait observer que vouloir s'acquitter du double rôle qui consistait, d'une part, à rendre compte à l'ensemble des membres et, d'autre part, à tenter de représenter le point de vue de son propre groupe régional ne manquerait pas de poser des problèmes; il fallait donc s'efforcer de trouver un équilibre en la matière.

Comme lors de sessions antérieures, certains se sont inquiétés de l'état des relations entre le Conseil de sécurité et les mécanismes régionaux et sous-régionaux, en particulier en Afrique. Un intervenant a estimé que ces relations étaient devenues tendues du fait des divergences qui existaient sur la manière dont le Conseil s'était acquitté de son mandat en Libye. Un autre intervenant a souhaité une meilleure prise en compte des groupes régionaux, en particulier l'Union africaine et la CEDEAO, estimant qu'il fallait procéder à des échanges de vues sur l'état de la coopération

mondiale, régionale et sous-régionale dans le cadre de l'AMISOM et de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Un autre encore a exhorté les nouveaux membres à instaurer un dialogue avec les organisations régionales auxquelles ils appartenaient pour aider à en redéfinir les relations de travail avec le Conseil.

Évaluation des activités du Conseil en 2010-2011

Comme un participant l'a souligné, indépendamment des divergences politiques pouvant exister au sein du Conseil de sécurité, il était formidable d'en être membre à un moment passionnant de son histoire. En 2010-2011, le Conseil avait examiné plusieurs nouvelles questions thématiques et avait pris, à diverses reprises, des mesures plus énergiques pour parer aux menaces contre la paix et la sécurité internationales. Un deuxième intervenant a lui aussi estimé que 2011 avait été pour le Conseil une année très fructueuse qui servirait de référence à l'avenir. Un troisième intervenant a comparé l'expérience acquise par sa délégation en 2010 et celle qu'elle avait vécue en 2011. La première année avait été marquée par la réalisation d'un accord sur certains problèmes anciens et s'était révélée relativement calme mais peu intéressante. En revanche, 2011 avait été une année riche en succès pour le Conseil, qui avait examiné une multitude de questions nouvelles ayant un grand retentissement. Certaines divergences de vues étaient à prévoir, mais le Conseil avait tout de même réussi à régler efficacement plusieurs questions épineuses. Pour la première fois, il avait mis en pratique à grande échelle le principe de la responsabilité de protéger. Les tensions qui en avaient résulté à court terme pourraient bien être un énorme investissement dans l'avenir du Conseil.

Plusieurs intervenants ont indiqué que l'intérêt croissant que le Conseil de sécurité portait à l'action préventive, comme en témoignait le débat thématique de haut niveau sur la diplomatie préventive qui s'était tenu en septembre 2011, était un signe encourageant de l'orientation future de ses travaux. Un intervenant a cependant déploré la tendance du Conseil à céder aux pressions extérieures, renonçant ainsi aux voies pacifiques pour appliquer des mesures coercitives avant même d'avoir épuisé les premières. Or, il fallait laisser à la diplomatie le temps de faire son œuvre. Selon un deuxième intervenant, l'Afrique avait autant besoin de mesures de prévention que d'une action dans le domaine de la consolidation de la paix. À l'heure de définir les mandats relatifs aux opérations de maintien de la paix, le Conseil devrait mieux tenir compte de la réalité existant sur le terrain et, le cas échéant, procéder aux ajustements voulus : il y allait de la crédibilité, de l'action menée en faveur du maintien de la paix et de celle de l'Organisation des Nations Unies. Un troisième intervenant a estimé que les débats thématiques sur les incidences pour la sécurité des facteurs économiques, du changement climatique et du dialogue entre les civilisations et les cultures étaient révélateurs d'une plus grande compréhension des multiples facettes que revêtait la prévention. Toutefois, le Conseil avait, dans le passé, privilégié davantage la gestion des conflits que leur règlement, en particulier au Moyen-Orient. En dernière analyse, l'intervenant s'est dit plus confiant qu'en 2010 qu'il se produirait un changement qui rendrait l'ONU plus efficace et rationnelle, et donc mieux à même de relever les défis, toujours plus nombreux, qui se posent dans le domaine de la paix et de la sécurité.